

Délégation
Aménagement
Territoirial

Direction de la Mobilité

Unité Territoriale OUEST

Brionne,

15 JAN. 2026

Communauté de Communes de
Lieuvain Pays d'Auge
Pôle environnement-Urbanisme
20 Rue du Docteur André Duclos
27450 Saint Georges du Vièvre

A l'attention de Madame Marie Le Corre

**Objet : DP 027 591 25 000 15
RD 96 – Saint-Pierre de Cormeilles**

Affaire suivie par

Laurent TREMINO

☎ 02 32 46 75 74

unité-territoriale-ouest@eure.fr

Madame,

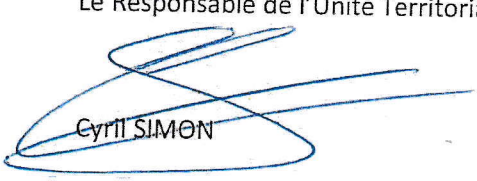
Vous avez transmis pour avis, une demande préalable sur la commune de Saint-Pierre de Cormeilles.

Le Département de l'Eure (Direction de la Mobilité) émet un avis favorable sous réserve des conditions suivantes :

- ✓ Création d'un nouvel accès direct sur le domaine public départemental,
- ✓ Portail en retrait de 5 mètres minimum de la limite de la rive de chaussée,
- ✓ Accès simple,
- ✓ 2 Pans coupés à 45,
- ✓ Si accotement en herbe renforcement de l'entrée avec une structure supportant la circulation,
- ✓ Traitement des eaux pluviales sur la parcelle ou raccordement sur le réseau d'assainissement des eaux pluviales,
- ✓ Aucun rejet sur le domaine public routier n'est autorisé,
- ✓ Servitude de visibilité : un entretien régulier de la haie en limite de propriété et à ciel ouvert sera nécessaire afin d'assurer une meilleure visibilité lors de la sortie des véhicules sur la RD 96.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération.

Le Responsable de l'Unité Territoriale Ouest,


Cyril SIMON

Unité Territorial Ouest
8, RD 613
27550 NASSANDRES